

Le 9 janvier 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4


Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée le 7 décembre dernier par le député de Matane-Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé, qui demande à l'Assemblée nationale « l'adoption d'une réforme électorale pour la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales avant les prochaines élections ».

Notre gouvernement s'est engagé à ne pas rouvrir le débat sur la réforme du mode de scrutin et entend respecter son engagement, qui a d'ailleurs été réitéré à la suite des dernières élections générales. Pour le gouvernement, la réforme du mode de scrutin n'est pas une priorité, contrairement à l'économie, l'éducation, la santé, l'environnement ou la protection du français, auxquels le gouvernement consacre ses énergies.

Cela dit, je tiens à réitérer l'importance qu'accorde notre gouvernement au maintien et au développement de la confiance des citoyennes et citoyens envers nos institutions. Il s'agit d'un aspect fondamental de notre démocratie et, en tant que ministre responsable des Institutions démocratiques, je suis particulièrement sensible à cette question.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge,
Ministre responsable des Institutions démocratiques